

AgriGenève info

Revenu agricole 2004

Le revenu agricole s'est amélioré en 2004. C'est en ces termes que notre presse locale reporte les conclusions de la Station fédérale de recherche en économie et technologie agricoles (FAT) à Tänikon. Force est de constater que la mémoire collective est courte et il est à parier que nos concitoyens y verront une amélioration sensible des conditions économiques des paysans suisses, alors que chacun de nous sait pertinemment que l'année 2003 avait été marquée par une baisse des rendements records par la sécheresse du siècle.

« Tout va pour le mieux dans le monde agricole », interprétera le lecteur lambda. Ce dernier ne comprendra par ailleurs aucune de nos revendications sur la compensation de baisse des prix au marché par de nouveaux paiements directs alors qu'il paie toujours plus cher ses produits au supermarché.

Cette appréciation faussement favorable de la situation des producteurs suisses est d'autant plus inquiétante que la presse ne s'est pas forcément empressée de faire l'écho de l'écart croissant entre les prix payés aux producteurs (à la baisse) et les prix payés par les consommateurs (à la hausse) publié par le rapport agricole 2004 de l'OFAG.

Cet écart d'appréciation est d'ailleurs d'autant plus criant que les milieux agricoles romands, au travers de l'Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture (AGORA), viennent de lancer une résolution exhortant tous les partenaires des filières concernées par la production, la transformation et la distribution de produits agricoles d'agir contre « des baisses de prix inacceptables et irresponsables ».

Quel média fera le relais de cette information qui laisserait supposer que tout n'irait pas forcément bien dans le monde agricole ? En guise de réponse, il n'est pas forcément inutile de rappeler que l'agriculture ne représente plus que 1% de la valeur ajoutée en Suisse.

François Haldemann
Président AgriGenève

NOUVEAU

Consultez le site

www.agrigeneve.ch

Législation, main-d'œuvre, messages techniques, actualités, FAQ... de nombreux renseignements spécifiques à l'agriculture.

A vos agendas

Date	Evénement	Lieu	Horaire & renseignements
Samedi 30 avril 05	Fête du printemps	Salle communale de Plan-les-Ouates	De 14 heures à 22 heures
Vendredi 6 mai 05	Délai de retour pour les dossiers PER 2005		Agri-Pige Tél. 022 939 03 12
25 et 26 mai 05	Cours SRVA « Diversification : exemples de projets »	Sur des exploitations	AgriGenève Tél. 022 939 03 12
Samedi 28 mai 05	Cropettes en Campagne	Parc des Cropettes (derrière la gare Cornavin)	Toute la journée Rens. : 022 939 03 12
Mardi 21 juin 05	Cours SRVA « Paracalc (outil de calcul de rentabilité)	JU ou NE	AgriGenève Tél. 022 939 03 12

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille 022 939 03 10.

RECEVEZ l'AgriGenève Info par E-MAIL

Adepte de l'@, vous pouvez recevoir votre bulletin d'information via courriel soit en vous inscrivant directement sur le site www.agrigeneve.ch (menu « Défense professionnelle & Développement rural » - page « communication ») ou en nous retournant par fax le bulletin ci-annexé.

Outre le fait de participer efficacement à la lutte contre la déforestation ou même d'éviter de jeter malencontreusement votre AgriGenève Info noyé au milieu des publicités quotidiennes, ce mode de transmission permet également de **réduire significativement les frais d'envoi de votre association.**

Alors dans un souci d'économie ou pour toutes autres raisons personnelles,
faites la démarche !!!

Contact : Emmanuel Ansaldi 022 939 03 19 / 079 359 00 43

APPEL A TOUS NOS MEMBRES

Dans le but de présenter, dans ce journal, un agenda des manifestations à jour et complet, nous lançons un appel à tous nos membres. En effet, si vous organisez ou vous connaissez l'existence d'une fête, foire, concours, exposition, etc.... en rapport avec le monde agricole ou viticole, nous vous serions reconnaissants de nous communiquer les détails (date, heure, lieu, etc.). Cette démarche permet non seulement d'informer la population mais indirectement, de faire un peu de « pub » aux organisateurs des diverses réjouissances. L'agenda est consultable sur les sites Internet www.agrigeneve.ch et www.terre-avenir.ch et paraît également dans la présente publication.

Pour toutes communications prendre contact avec Mireille Belloir par tél. au 022 939 03 10 ou par courrier électronique à l'adresse info@agrigeneve.ch. D'avance merci pour votre collaboration.

Club Terre Avenir

Le samedi 28 mai prochain, le Club Terre Avenir tient un stand à la fête « Cropettes en campagne ». Nous cherchons une personne pour tenir et animer ce stand de 12 à 18 heures. Prestation rémunérée. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Martine Roset au 022 939 03 07 le lundi et le jeudi.

Info de la Commission foncière

L'agriculteur qui désire acquérir une parcelle agricole dans le cadre d'une réalisation forcée (vente aux enchères), doit requérir l'autorisation d'acquérir dans les **dix jours** qui suivent l'adjudication. Pour cela, il doit saisir la Commission Foncière Agricole d'une requête en bonne et due forme et fournir une attestation certifiant sa qualité d'agriculteur selon les critères en vigueur à Genève. Document à demander à AgriGenève.

Versement d'allocations familiales pour les employés temporaires

Dans le but d'accélérer les procédures de versement d'allocations familiales aux personnes européennes venant travailler temporairement, vous voudrez bien leur demander de venir en Suisse avec les documents suivants :

- Carte AVS (si déjà en leur possession)
- Copie de l'acte de mariage
- Copie des actes de naissance de chaque enfant
- Attestation d'études ou la copie d'un contrat d'apprentissage pour les enfants âgés de 16 à 25 ans révolus
- L'original du formulaire européen E411 (doit être rempli par la caisse d'allocations familiales du pays)
- Si il y a séparation ou divorce, copie de la décision judiciaire.

Mme Ana Leite 022 939 03 08 se tient à disposition pour de plus amples renseignements.

RAPPEL Main-d'oeuvre Annonce d'entrée pour « effeuilleurs, vendangeurs »

Depuis le 1^{er} juin 2004, il n'est plus nécessaire de demander un permis de séjour pour le personnel européen (pas valable pour les ressortissants des 10 pays ayant adhéré à l'Europe en 2004) venant travailler en Suisse moins de 90 jours/an. Il suffit de rédiger une « annonce d'entrée » par internet sur le site de l'IMES. Adresse internet :

<http://www.bfm.admin.ch/index.php?id=307&L=1>

Mme Ana Leite 022 939 03 08 se tient à disposition pour de plus amples renseignements.

Personnel saisonnier

AgriGenève tient à la disposition des agriculteurs un certain nombre d'offres d'emploi saisonnières pour ce qui concerne les vendanges, cueillettes diverses, effeuilles, etc....

Si vous cherchez du personnel, vous pouvez nous contacter par courrier électronique ou par téléphone, nous vous ferons parvenir la liste relative à ce sujet et comportant les renseignements nécessaires (coordonnées, disponibilité, etc.).

Nous portons à votre connaissance que vous devrez vous-même prendre contact avec ces personnes afin de régler toutes les modalités administratives. Si vous engagez quelqu'un, il faudra nous le communiquer afin que nous ayons toujours une liste à jour.

Merci pour votre compréhension.

Contact : Mireille Belloir
Tél. 022 939 03 10
Adresse électronique info@agrigenève.ch

Main-d'oeuvre

Donnant suite à diverses démarches entreprises par AgriGenève en matière de main-d'oeuvre, l'Office du chômage nous a sollicité pour que nous mettions en place une procédure visant à ce que notre secteur engage des sans-emplois pour des missions de courte durée ou de longue durée.

Notre offre s'est concentrée sur les métiers maraîchers et viticoles, les plus demandeurs en main-d'oeuvre. AgriGenève a dès lors établi et transmis un profil de compétences à l'Office du chômage, qui l'a diffusé auprès des chômeurs susceptibles d'être intéressés.

Le 19 avril, une séance a été organisée à l'ORP (Offices régionaux de placement) du Bouchet où un représentant des maraîchers et un représentant de la viticulture ont eu l'occasion de présenter leur métier et de répondre aux questions d'une dizaine de sans-emplois présents. Nous les avons également informés des conditions de travail, en faisant référence au contrat-type de l'agriculture. A l'issue de cette séance, un certain nombre d'entre eux, dont les coordonnées figurent sur la liste ci-dessous, se sont dits intéressés à trouver un emploi dans notre secteur.

Si vous recherchez un ou plusieurs employés, vous pouvez les contacter directement. Si vous deviez engager l'une ou l'autre de ces personnes, merci de nous en informer pour que nous les biffions de la liste.

Du point de vue administratif, ces employés seront engagés comme les autres. Il s'agit pour la plupart de personnel non qualifié. Même si la priorité au marché local de l'emploi n'est plus obligatoire depuis le 1^{er} juin 2004, sauf pour l'obtention de permis pour des ressortissants des 10 nouveaux Etats membres de l'UE (cf notre circulaire du 24 mars 2005) nous sommes d'avis que cette démarche, qui vise à employer des chômeurs locaux, est positive notamment pour notre agriculture. De surcroît, elle vous évite les démarches administratives liées aux demandes d'autorisation et présente l'avantage de vous décharger des problèmes relatifs au logement des employés. A vous de jouer.

Nom, prénom	Adresse	Téléphone	Vigne, Maraîchage
GAUGLER Maya	c/o Ferrero 11, rue Belot 1206 GENEVE	079 263 22 46	Egal
JACQUET Sandrine	c/o Mme Delsaux 7, ch. Coin de Terre 1219 CHATELAINE	076 445 18 82	Egal
MACHICAO André	Av. Gros-Chêne 41 1213 ONEX	022 793 39 98	Egal
MACROPODIO Daniel	Av. Ernest-Pictet 7 1203 GENEVE		Egal
MENESES Victor	9D, ch. Auguste Vibert 1218 GRAND SACONNEX	022 788 94 51	Egal
SIPALA Vincenzo	Ch. du Foron 9 1226 THONEX	076 432 67 71	Egal
WENDLER Karen	Ch. Taverney 4 1218 GRAND SACONNEX	079 243 49 92	Vigne
ZEHARA Mbark	Rue du Sablon 4 1205 GENEVE	078 719 82 38	Egal

Coupon à retourner

à AgriGenève, 15 rue des Sablières, 1217 Meyrin

ou par Fax : 022/939 03 01

AgriGenève Info par e-mail

Je désire recevoir par e-mail un lien direct avec l'AgriGenève Info (format PDF) dès la parution de ce dernier sur le site www.agrigeneve.ch.

Par conséquent, je ne recevrai plus la version papier.

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. : **Natel :** **Fax :**

E-mail :

Date et signature :